

## DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Attribution de subventions comité AggloRénov du 2 juillet 2026

Décision D-2026-249

La Présidente de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** les articles L302-1 et suivants et R302-9 du Code de la construction et de l'habitation relatifs au Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2026-071 du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente ;
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2026-101 du 14 avril 2026 par laquelle il a été délégué à la Présidente de prendre toute décision relative à l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) ;
- **Vu** l'arrêté n°A-2026-19 par lequel la Présidente donne délégation à Monsieur Roland MOREAU, 3ème vice-Président, pour les domaines suivants : économie, agriculture, foncier à vocation économique, emploi et formation ;
- **Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2016-035, en date du 23 février 2016, adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2025-091, en date du 13 mai 2025, adoptant le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-152 en date du 28 septembre 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions embellissement des façades du programme d'amélioration de l'Habitat ;
- **Vu** les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2022-088 en date du 28 juin 2022, DEL-CC-2023-071 du 9 mai 2023, DEL-CC-2023-177 du 7 novembre 2023, DEL-CC-2024-067 du 14 mai 2024, DEL-CC-2025-092 en date du 13 mai 2025 portant sur la mise en place des avenants n°1, n°2, n°3, n°4, n°5 aux conventions OPAH RU et OPAH ;
- **Vu** les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n°DEL-CC-2022-133 en date du 4 octobre 2022 et n°DEL-CC-2025-013 du 28 janvier 2025 portant actualisation des règlements du programme local ;
- **Considérant** l'avis favorable de la commission d'attribution des aides à l'habitat en date du 2 juillet 2026.

### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'attribuer la subvention suivante :

| Bénéficiaire | Adresse de l'immeuble | Nbre de logts | Qualité   | Montant engagé | Adresse du bénéficiaire |
|--------------|-----------------------|---------------|-----------|----------------|-------------------------|
|              |                       | 1             | Locataire |                |                         |

**ARTICLE 2** : La Présidente ou toute personne habilitée à le représenter signera les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, à Monsieur le trésorier général de THOUARS et aux bénéficiaires mentionnés à l'article 1.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 04/08/2026

**Le vice-Président,  
Monsieur Roland MOREAU**

Transmis en préfecture le ..... - 5 AOUT 2026  
Notifié ou publié le ..... - 5 AOUT 2026

La Présidente,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire  
l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif dans un délai de  
deux mois  
à compter de la présente notification/ou  
publication.

